



Mairie de Clohars-Carnoët

1, place Général de Gaulle, 29360
02 98 71 53 90
www.clohars-carnoet.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION AU « COUP D'POUCE LOISIRS »

ENFANT CONCERNÉ PAR LE COUP D'POUCE LOISIRS

NOM, Prénom :

Date de naissance :

École fréquentée, classe :

COORDONNÉES DU (DES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

	Parent 1	Parent 2	Autre
NOM, Prénom			
Adresse			
Téléphone(s)			
Adresse mail			

COMPOSITION DE LA FAMILLE

NOM, Prénom	Date de naissance	Situation scolaire ou professionnelle

ACTIVITÉ CHOISIE

Nom et adresse de l'association :

Activité choisie :

Niveau dans l'activité :

Coût annuel de l'activité :

INFORMATIONS SUR LE « COUP D'POUCE LOISIRS »

Le « Coup d'Pouce Loisirs » est une aide financière à la pratique d'une activité sportive ou culturelle, pour les enfants et étudiants Cloharsiens (1 activité par enfant et par an).

Elle est attribuée en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge dans la famille.

Elle représente au plus la moitié de la cotisation annuelle plafonnée à 270€.

MODALITÉS

1. Se renseigner auprès de l'association pour savoir si elle a signé la convention avec le CCAS.
2. Retirer à l'accueil de la mairie (ou sur son site internet) le formulaire d'inscription
3. Retourner le dossier accompagné des documents requis
4. Recevoir un coupon nominatif et valable pour l'année scolaire
5. Valider l'inscription de l'enfant auprès de l'association avant le 30/11 en réglant le reste à charge.

PIÈCES À FOURNIR :

- Justificatif de domicile (moins de trois mois)
- Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus (des deux parents dans le cas d'une garde alternée ou de déclarations séparées)
- Copie des autres aides reçues pour la pratique de l'activité (CAF, Comité d'Entreprise, Conseil régional, autres...)

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE DE L'ENFANT :

J'ai pris connaissance des modalités d'attribution du « Coup d'Pouce Loisir » et j'ai fourni les documents demandés.

Je m'engage à prévenir la mairie si mon enfant quitte l'activité en cours d'année.

DATE ET SIGNATURE :



Mairie de Clohars-Carnoët

1, place Général de Gaulle, 29360
02 98 71 53 90
www.clohars-carnoet.fr

BARÈME DES AIDES POUR LE «COUP D'POUCE LOISIRS »

COUP D'POUCE LOISIRS : prise en charge par le CCAS de 75%, 50% ou 25% du prix annuel de l'activité (maximum 270€).

REVENU MENSUEL	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
< 1 300€	75%	75%	75%
< 1 800€	50%	50%	75%
< 2 300€	25%	25%	50%

NOUVEAUTÉS 2023-2024

- « Coup d'Pouce Balafenn » : participation aux activités du Balafenn = 60€/an pour les bénéficiaires de la tranche bleue. Sur demande auprès du Balafenn.
- « Coup d'pouce séjour » : aide au départ en camp de vacances = le coût du séjour maximum pris en compte est de 450€, selon la même grille que les Coups d'Pouces Loisirs. Sur demande auprès du CCAS.



BARÈME DES AIDES POUR LE « COUP D'POUCE LOISIRS »

Mairie de Clohars-Carnoët

1, place Général de Gaulle, 29360
02 98 71 53 90
www.clohars-carnoet.fr

COÛT ACTIVITÉ	MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE		
	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
20€	10€	8€	5€
30€	15€	11€	8€
40€	20€	15€	10€
50€	25€	19€	13€
60€	30€	22€	16€
70€	35€	26€	18€
80€	40€	30€	20€
100€	50€	38€	25€
120€	60€	45€	30€
150€	75€	56€	38€
170€	85€	64€	43€
180€	90€	68€	45€
200€	100€	75€	50€
220€	110€	83€	55€
240€	120€	90€	60€
250€	125€	94€	63€
260€	130€	98€	65€
280€	140€	105€	70€
300€	150€	113€	75€
350€	175€	131€	88€
350€	180€	135€	90€